



Décisions municipales

Informations juin 2024

Adjudication travaux collège Jura

Suite à l'octroi du crédit pour la rénovation de la cuisine du collège Jura par le Conseil communal, des appels d'offres ont été effectués pour les différents travaux de rénovation de la classe ménagère du collège Jura.

La Municipalité a adjudgé les travaux suivants :

- Le changement des cuisines à StylRoc
- Les travaux électriques à Delay Electricité
- Les travaux sanitaires à Norbert Pittet
- Le changement des fenêtres, stores et moustiquaires à Alutech
- Les travaux de peinture à Bilal
- Les travaux de carrelage à Sporer

Les travaux ont débuté dès la fin des cours de cuisine et devraient être finalisés dans le courant du mois de septembre.

Signalisation routière lors de manifestations

La Municipalité a décidé de régler les différentes demandes de signalisation lors de manifestations publiques ou privées. Pour toutes les demandes privées et commerciales, n'émanant pas de sociétés locales, la Municipalité décide de facturer CHF 100.-, en cas de livraison du matériel. Pour les cas où les demandeurs viennent chercher et ramènent le matériel à la Commune, celui-ci est prêté gratuitement.

Personnel du Contrôle des habitants

Mme Françoise Vulliens Genoud, collaboratrice au Contrôle des habitants à un taux de 70%, a fait valoir son droit à une retraite anticipée au 30 septembre 2024.

Par conséquent, les démarches afin de trouver un nouveau collaborateur ont été lancées. Une annonce pour rechercher un collaborateur au contrôle des habitants à un taux d'activité de 60% a été publiée le 20 juin 2024 dans le Journal 24 Heures, sur le site Jobup.ch et sur le site de l'UCV.

Rénovation du locatif de la Croix-du-Moulin 2a et 2b à Apples

Les travaux de rénovation du locatif de la Croix-du-Moulin à Apples ont débuté et se poursuivront jusqu'à la fin de l'hiver prochain. Ces travaux apportent beaucoup de nuisances aux locataires.

D'autre part, le système de chauffage et d'eau chaude a dysfonctionné durant trois semaines, tout comme le lave-linge qui n'a pas pu être utilisé durant trois semaines.

Afin de dédommager les locataires pour les préjudices subis pour le problème d'eau chaude et de chauffage, la Municipalité a décidé d'accorder une réduction de loyer de 28% prorata temporis.

Pour les nuisances durant les travaux, un rabais de 10% sur les loyers nets des appartements est accordé.



Politique de stationnement

En collaboration avec le bureau Citec, ingénieurs conseils en mobilité, la Municipalité a étudié la politique de stationnement pour l'ensemble du territoire de Hautemorges et a validé les plans de la réglementation du stationnement. Ces plans sont transmis à l'inspecteur cantonal de la signalisation pour publication.

Cette réglementation vise à mettre en place une politique de stationnement harmonisée sur le territoire communal.

Le stationnement sur les places publiques situées à l'intérieur des villages sera limité pour une courte durée ou réservé aux commerces.

Le stationnement sur les parkings plus importants tels que la Couronne et les collèges à Apples, Chaniaz à Reverolle, Sous l'ancienne laiterie à Cottens, la salle villageoise à Sévery et ceux situés au Champ-Carré à Pampigny sera limité à 10h00.

Participation au projet d'irrigation « Vallée sèche »

La Municipalité a décidé de participer à une étude pour le développement du réseau d'arrosage pour les cultures des agriculteurs de la région. Ce projet, appelé « Vallée sèche », est mené par la Fédération des Associations pour la Promotion des Projets Agricoles Collectifs (FAPPAC). Cette étude permettra d'évaluer les besoins de notre région et d'identifier le projet optimal tant techniquement qu'économiquement afin de sécuriser la production agricole régionale.

A noter que 62 exploitations agricoles sont recensées sur le territoire de Hautemorges pour une superficie agricole utilisée (SAU) de 1'888 ha.

Contrôle des habitants - eDéménagement

eDéménagement Suisse est un projet stratégique initié par la Confédération qui a pour objectif de permettre l'annonce des déménagements des citoyens par voie électronique. Ce programme est déjà en place dans certains cantons.

Pour en faire bénéficier les Vaudoises et les Vaudois, le Canton, 13 communes et les associations faïtières concernées ont travaillé ensemble pour vérifier le bon fonctionnement de la plateforme dans le canton de Vaud. Ce projet est désormais fonctionnel et les communes ont la possibilité d'y adhérer. Toutefois, le canton de Vaud n'oblige pas les communes de s'y soumettre.

Ce projet nécessite un nouveau paramétrage du logiciel du Contrôle des habitants.

Convaincue qu'il est nécessaire de pouvoir mettre en place ce système pour la population de Hautemorges, la Municipalité a décidé de mettre en place le système eDéménagement durant l'année 2025.

Eau potable - Maintien du prix du m3 d'eau potable à CHF 1.50 pour 2024

Au vu des résultats 2023 du dicastère de l'eau potable, ainsi que du volume des dépenses au budget 2024, la Municipalité décide de maintenir le prix du m3 d'eau potable à CHF 1.50 pour l'année 2024, ceci malgré l'annonce d'un prix initialement validé à CHF 1.80 dans le budget 2024.



Police des constructions

Au niveau de la police des constructions, la Municipalité a délivré deux autorisations dispensées d'enquête publique et un permis de construire.

Naturalisations

Dans le cadre de la procédure de naturalisation et suite au préavis positif du Service de la population du Canton, la Municipalité a octroyé la bourgeoisie de Hautemorges à un citoyen domicilié à Bussy-Chardonney.

LA MUNICIPALITE

PS : Les personnes qui souhaitent s'inscrire pour recevoir automatiquement les décisions municipales par courriel peuvent en faire la demande par mail sous greffe@hautemorges.ch.